

PROCÈS-VERBAL **RÉUNION DU CONSEIL** **MUNICIPAL DU 05 juin 2026**

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin, le conseil Municipal de la Commune de Breuil-Magné dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Patricia RENON FRANÇOIS, Maire de Breuil-Magné.

Présents : Joanick BARRAUD, Benoît CARMONA, Philippe COLLART, Simon FRANÇOIS, Pierre GAUVRIT, Cyril GAY, Christophe GENEAU, Sabine NAVAUD, Josette NOBILI, Céline NOUBEL, Frédérique PINAUD, Patricia RENON FRANÇOIS, Lucie RINJEONNEAU, Laurence SELO, Brigitte SINTES,

Pouvoirs : Gustavo ZAMBONI à Patricia RENON FRANÇOIS, Nathalie DELHOMMEAU à Josette NOBILI

Absent excusé : Téo LE GOFF

Secrétaire de séance : Joanick BARRAUD

Ouverture de la séance à 18h31

Procès-verbal de la réunion du 18 mai 2026 : Le compte-rendu du précédent conseil municipal a été adopté à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal (18 voix pour).

DÉLIBÉRATIONS :

2026-59 DESIGNATION DES DELEGUES AUX ELECTIONS SENATORIALES

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal que, conformément au décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs, les Conseil Municipaux doivent procéder, le vendredi 5 juin 2026, à la désignation :

- Des délégués titulaires
- Des délégués suppléants,

Appelés à composer le collège électoral sénatorial du Département.

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs

Vu les dispositions des articles L.283 à L.285 et R.141 à R.162 du Code électoral

Le nombre de délégués attribué à la Commune de Breuil-Magné, tel que notifié par la Préfecture, est le suivant :

- Nombre de délégués titulaires : 5
- Nombre de délégués suppléants : 3

Madame la Maire précise que l'élection se déroule au scrutin secret proportionnel (1000 habitants et plus)

Madame la Maire présente la liste de candidats

Liste Breuil-Magné

Nom	Prénom	Sexe	Fonction
NOBILI	Josette	F	Déléguée
BARRAUD	Joanick	M	Délégué
SINTES	Brigitte	F	Déléguée
CARMONA	Benoît	M	Délégué
SELO	Laurence	F	Déléguée
ZAMBONI	Gustavo	M	Délégué suppléant
PINAUD	Frédérique	F	Déléguée suppléante
GAY	Cyril	M	Délégué suppléant

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe ou d'un seul bulletin plié. Le président a constaté, sans toucher l'enveloppe ou le bulletin, que le conseiller municipal l'a déposé lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote à l'appel de leur nom a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, le président a déclaré le scrutin clos et les membres du bureau électoral ont immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. **Les bulletins ou enveloppes déclarés nuls par le bureau, les bulletins blancs ou les enveloppes qui les contiennent, ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion** (bulletin blanc, bulletin ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lequel le votant s'est fait connaître, enveloppe vide, bulletin établi au nom d'une liste dont la candidature n'a pas été enregistrée, bulletin avec adjonction ou radiation de noms ou avec modification de l'ordre des candidats, bulletin ne respectant pas l'obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe). Ces bulletins ou ces enveloppes annexées avec leurs bulletins sont placés dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

CONSIDÉRANT que le vote a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 18

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de suffrages exprimés : 18

Majorité absolue : 10

Ont obtenu :

- Liste Breuil-Magné : 18 voix

Madame la maire a proclamé élus délégués les candidats de la liste Breuil-Magné dans l'ordre de présentation sur la liste, conformément à la feuille de proclamation nominative jointe au présent procès-verbal, soit :

- Madame Josette NOBILI
- Monsieur Joanick BARRAUD
- Madame Brigitte SINTES
- Monsieur Benoit CARMONA
- Madame Laurence SELO

Elle a ensuite proclamé élus suppléants les autres candidats de la liste pris à la suite du dernier candidat élu délégué dans l'ordre de présentation de la liste Breuil-Magné et dans la limite du nombre de mandats de suppléants obtenus, conformément à la feuille de proclamation nominative également jointe en annexe, soit :

- Monsieur Gustavo ZAMBONI
- Madame Frédérique PINAUD
- Monsieur Cyril GAY

Séance levée à 19h00

La Maire
Patricia RENON FRANÇOIS

Le Secrétaire de Séance
Joanick BARRAUD

DÉLIBÉRATION :

2026-59 DESIGNATION DES DELEGUES AUX ELECTIONS SENATORIALES